



Numéro de l'acte	2015-198-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015**

### **QUESTION N°2015-198**

**JEUNESSE** : Accueil Collectif Municipal de Mineurs - DSP - Budget Prévisionnel 2016

**RAPPORTEUR** : Madame Laurence DELAVAL

---

Par délibération n°22 du 10 mars 2014, la Municipalité a décidé de déléguer l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs au CENTRE SOCIAL JEAN FERRAT.

Par délibération n° 2015-110 du 9 juillet 2015, le Conseil Municipal a décidé de fixer les tarifs pour l'année 2016 et d'organiser l'accueil durant les vacances d'été aux périodes suivantes :

- du 7 juillet 2016 au 23 août 2016

Il convient aujourd'hui de fixer la participation prévisionnelle de la Ville d'Arques pour l'année 2016.

Conformément à l'article 17-2 du Contrat de Délégation de Service Public, le délégataire a proposé le 30 novembre 2015 son budget prévisionnel 2016. Ce dernier s'élève à 329 110.00 € de dépenses et 131 937.00 € de recettes soit une participation prévisionnelle de la Ville d'Arques de 197 173.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

- De verser la somme de 197 173.00 selon les modalités prévues à l'article 17-3 du contrat de Délégation de Service Public.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT